

**Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE de MTN-Prévention**  
**En date du 10 Décembre 2018**  
**A la chambre du Commerce et de l'industrie**  
**9 place Carnot**  
**58000 NEVERS**

◆ **Membres du Conseil d'Administration présents :**

**Administrateurs employeurs :**

- Mme Fabienne DUBOST
- M Emmanuel BOUDET
- M Laurent CIRETTE
- Mme Estelle DECOSTER
- Mme Christine DOUBRE-DANTHENY
- M Robert DUCREUX
- M Thierry GRIZARD
- M Benoit MARTY
- M Jean-Michel RESSAT

**Administrateurs salariés :**

- M Tarik FETTAHI
- M François LONGUEVILLE
- Mme Sylvie MATHIOT
- M Dominique MAURIN
- M Thierry MONGIN
- Mme Laurence PAUCHARD
- Mme Laure RIOU
- M David SAUVIGNE
- Mme Laurence PRET
- Mme Delphine BARANTON
- M Martial BLIN

**Invités présents :**

- COGEP – M GUERIN
- AXON – M PUZO ET M NOURIZADEH

**Adhérents présents :**

- COMITE DE TENNIS DE LA NIEVRE – Mme Eliane FERREIN
- CCI- Mme Fabienne DUBOST
- MEDIO-ACCORDS DE LOIRE –Mme Laëtitia SADAUME
- ADECCO – M Thierry GRIZARD
- ID'EES INTERIM – Mme Mélanie ROUSSET

- MYGALE – Mme Estelle DECOSTER
- AISAN INDUSTRIE France – M Nicolas BERAULT
- SPADILIERO CATHERINE- Mme Catherine SPADILIERO
- FFB – Mme Christine DANTHENY
- UDAF DE LA NIEVRE – Mme Meghan BILLAUD
- LE MEDITERRANEE – M MANSOURI
- SPMG LOUIS GROSPOST ET LAURENT CIRETTE – M Laurent CIRETTE
- TRANSPORT RESSAT – M Jean-Michel RESSAT
- ECOLE DE LA 2 CHANCE NIEVRE – M Jean-Pierre ROSSIGNOL
- INTERIM’R – Mme Justine RICHARD
- CONFEDERATION GENERALE DES PME DE LA NIEVRE- M Jean THOMAS
- AKBAYIN – M Murat AKBAYIN
- AMBULANCE DU VAL DE LOIRE – Mme Vanessa DEMIGNE
- NIPRO PHARMAPACKAGING France –M Christophe PAPOUGNOT
- APAVE SUD EUROPE- M David NOUGUES
- GOBINEAU ANNE – Mme Anne GOBINEAU
- ASSOCIATION D’AIDE AUX VICTIMES-Mme Paulette FONTENILLES
- FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX NIEVRE-M HAMEAU
- CFE-CGC-M Alain MAGNAVAL
- ASEM-M Jean-Pierre TRENTÉ
- RESTO DU CŒUR-M VAUTHIER
- ADMR NIEVRE-M THOMAS
- LASER FUSION-M Emmanuel BOUDET
- MORINI – M Yves PAGE
- DECOSTER FINANCES-Mme Estelle DECOSTER
- LEGALYS CONSEILS – M Benoit MARTY
- DUCREUX SARL- M Robert DUCREUX
- UDAF 58- Mme Meghan BILLAUD

- ◆ **Adhérents présents ou représentés** : 30 adhérents présents pour 128 adhérents représentés, sur un total de 4117 entreprises adhérentes soit 3.11%

En application des statuts en vigueur, l’ensemble des présents et représentés réunissent 322 voix sur 6600 voix soit 4.88 %

- ◆ **Assistent également à l’Assemblée Générale Ordinaire** :

- Mme Christelle SAULNIER – RAF MTN-Prévention
- M Vincent DECLUNDER – Responsable Informatique et logistique
- Mme Christine LANCELOT – Directrice
- Mme Lorette BAUJARD – Secrétaire polyvalente

L’assemblée Générale Ordinaire est présidée par M Jean-Pierre ROSSIGNOL, Président de MTN-prévention et Co animée par Mme Christine LANCELOT, Directrice de MTN-Prévention.

## **1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR M. JEAN PIERRE ROSSIGNOL**

M Jean-Pierre ROSSIGNOL déclare l'ouverture de l'assemblée générale.

Mme Christine LANCELOT rappelle l'ordre du jour.

1. 9H30 - Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Jean Pierre ROSSIGNOL
2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2018
3. Budget prévisionnel 2019
4. Cotisations 2019
5. Présentation du projet de service 2018-2023
6. Questions diverses

### **Résolutions :**

1. L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2018.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le budget prévisionnel 2019 tel qu'il lui a été présenté.
3. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations pour l'année 2019, sur proposition du Conseil d'Administration.

Pour le bon déroulement de l'assemblée Générale deux scrutateurs volontaires sont chargés de suivre le vote des résolutions.

M Thierry GRIZARD d'ADECCO et Mme Fabienne DUBOST de la CCI acceptent cette responsabilité.

Conformément à l'article 19 des statuts de MTN-Prévention, le secrétariat est assuré par Madame Christine DOUBRE-DANTHENY, secrétaire du Conseil d'Administration.

## **2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 Juin 2018**

**Le PV du 21/06/2018 est approuvé à l'unanimité**

## **3- BUDGET PREVISIONNEL 2019**

Mme LANCELOT explique la méthodologie :

Elle explique que le budget a été préparé le 13/11/2018 par le Comité de Direction (composé de l'ensemble des métiers de la structure, du président, du responsable du service technique, de la responsable administrative et financière, du médecin référent et de la Directrice) qui construit le budget avec l'aide du bureau et ensuite celui-ci est validé par le conseil d'administration et présenté à la commission de contrôle.

Mme LANCELOT présente le tableau du budget prévisionnel.

Poste	Budget 2018	Prévisionnel année 2018 au 30/11/18	Budget 2019
Cotisations	3 369 800	3 403 733	3 365 500
Intérimaires	124 500	147 867	124 500
Droits d'entrée	40 000	32 450	30 000
Absences	40 000	115 950	70 000
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>3 574 300</b>	<b>3 700 000</b>	<b>3 590 000</b>
Charges externes	445 111	577 895	498 205
Valeur ajoutée	3 129 189	3 122 105	3 091 795
Impôts & taxes	140 000	124 671	145 000
Salaires et charges	2 775 960	2 835 000	2 925 431
Transfert de charges		40 900	
Amortissements	100 000	104 000	137 500
Provisions	30 000	34 000	30 000
Résultat d'exploitation	83 229	65 334	-146 136
Résultat financier	8 000	8 000	8 000
<b>Résultat avant IS</b>	<b>91 229</b>	<b>73 334</b>	<b>-138 136</b>

Mme LANCELOT explique le Chiffre d'affaire prévisionnel 2018 de **3 700 000€** : une légère baisse des droits d'entrée est à noter du fait que les nouveaux adhérents optent souvent pour le prélèvement automatique puisque cela leur permet d'être exonérés des droits d'entrée (soit 50€ par salarié déclaré) Par contre elle souligne que les absences ont fait l'objet de nombreuses pénalités (car absence NON excusée).

Mme LANCELOT indique que le chiffre d'affaires 2019 est issu majoritairement de la facturation établie sur :

- la déclaration des effectifs entre le 02/01/2019 et le 31/01/2019
- les cotisations à l'embauche

le reste du chiffre d'affaire est basé sur :

- les droits d'entrée des nouveaux adhérents,
- les absences non excusées
- l'intervention technique au-delà des heures allouées.

Les charges externes : ce poste représente 14.8% des dépenses du chiffre d'affaire estimé pour 2019, il reste similaire à celui de 2018.

Ressources Humaines : la masse salariale représente 81% du chiffre d'affaire estimé pour 2019.

Mme LANCELOT indique que si le résultat pour 2019 est négatif **-138 136€** cela s'explique entre autre par le recrutement d'un nouveau médecin au sein de MTN Prévention, au vu des futurs départs en retraite des médecins sur Decize et de Château-Chinon, mais qui néanmoins feront toujours partie des effectifs pour 2019.

Les investissements représentent 222k€, avec l'achat de matériel médical, informatique et technique.

Mme LANCELOT explique également que l'achat d'une cabine de télémédecine est budgété sur le site de Château Chinon, au vu du départ en retraite du Docteur de Château-Chinon en attendant l'arrivée d'un nouveau médecin.

#### 4- COTISATION 2019

Mme LANCELOT explique que la cotisation sera une cotisation annuelle qui couvre l'ensemble des visites :

- les visites périodiques
- les visites d'embauches
- les visites de reprise
- les visites à la demande
- les examens complémentaires
- les interventions diverses en milieu de travail
- les participations aux CHSCT

Mme LANCELOT rappelle l'art 8 du règlement intérieur, qui indique les modalités de calcul de la cotisation. Ces cotisations sont fixées annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration.

#### Evolution des cotisations :

Mme LANCELOT souligne que les cotisations seront les même qu'en 2018 (cf tableau), qu'elles n'ont pas augmenté depuis 4 ans voir même diminué, puisque la cotisation est une cotisation unique à 83€ quelque soit la surveillance médicale.

Montant H.T.	Année 2019	Année 2018	Année 2017	Année 2016	Année 2015	Année 2014
Montant H.T.	Année 2019	Année 2018	Année 2017	Année 2016	Année 2015	Année 2014
Surveillance Individuelle simple SI	83	83	83.00	83.00	82.00	82.00
Surveillance Individuelle Renforcée	83	83	115.00	115.00	114.00	114.00
Multi employeur	40	40				
Droit d'entrée	50	50	50.00	50.00	50.00	50.00
Absence excusée non	100	100	50.00	50.00	50.00	50.00

Mme LANCELOT indique que pour les interventions techniques 2019 comme 2018, la cotisation de base comprend :

- 10h d'intervention pour les adhérents ayant jusqu'à 20 salariés
- 15h d'intervention pour les adhérents ayant jusqu'à 50 salariés
- 20h d'intervention pour les adhérents ayant jusqu'à 100 salariés
- 30h d'intervention pour les adhérents ayant jusqu'à 100 salariés

Puis 75€ HT/h.

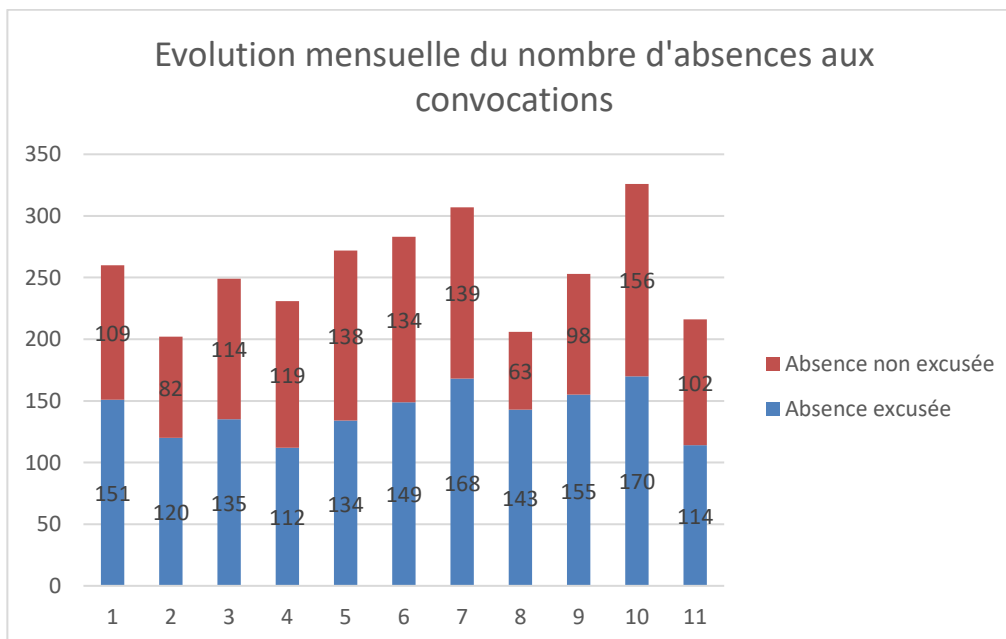
Mme LANCELOT rappelle que toute demande faite par le médecin du travail est systématiquement comprise dans la cotisation **sans supplément d'honoraire même en dehors des heures allouées.**

Elle indique également que la cotisation comprend les CHSCT, les fiches entreprises, et les réunions d'entreprises.

**Evolution des absences non excusées :**

Mme LANCELOT indique qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018 sur **22 327 visites réalisées** (depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018) il y a eu 1 551 absences excusées soient 6.9% et 1 254 absences **non excusées** soient 5.6%, **ce qui représente 12.5% d'absences.**

Elle démontre qu'avec le graphique ci-dessous malgré des pénalités à 100€ (contre 50€ en 2017), les absences non excusées ne diminuent pas, donc une autre solution doit être envisagée.



Mme LANCELOT souligne que s'il n'y avait pas eu d'absence non excusée, il n'y aurait plus de visite de retard.

Les actions envisagées pour lutter contre les absences sont :

- des pénalités toujours à 100€
- une étude prévue en 2019 pour permettre aux entreprises d'enregistrer directement leurs convocations à partir du portail en libérant des créneaux de rendez-vous médicaux selon leur disponibilité.

Un adhérent demande quelles sont les raisons de ces nombreuses absences.

M ROSSIGNOL l'explique par plusieurs raisons : des convocations non transmises aux salariés, les convocations qui n'arrivent pas à l'entreprise, l'oubli de la convocation par le salarié et les réfractaires à la médecine du travail.

M ROSSIGNOL souligne que pour les réfractaires, il y a possibilité de rajouter dans chaque règlement intérieur l'obligation de se présenter aux convocations du service de Santé au Travail sous peine d'avertissement. Il rappelle qu'il n'est pas possible de refacturer la pénalité d'absence au salarié.

#### **5- PRESENTATION DU PROJET DE SERVICE 2018-2023**

Mme LANCELOT précise que le projet de service est obligatoire pour tous les services de santé au travail. Il est fait sur une période de 5ans.

Ce projet de service est piloté par la Commission Médico Technique. Un diagnostic est fait sur l'état des lieux de la santé des risques au niveau de la Nièvre. Ensuite les pilotes des actions ciblées par la CMT établissent des fiches descriptives avec objectifs et indicateurs.

Mme LANCELOT explique que ce projet a été validé par les instances (CA et CC) de MTN prévention.

Mme LANCELOT présente les 11 fiches d'actions qui se découpent en 3 axes (cf ci-dessous) qui ont été établies afin de se concentrer sur les actions principales et réussir au sein du département à aller sur des démarches d'améliorations, de maîtrise, et de prévention.

<b>Mieux connaître les entreprises</b>		
<b>1</b>	Evaluer la satisfaction et analyser les besoins des adhérents	C. Lancelot
<b>2</b>	Travail temporaire : Participer à la démarche régionale de traçabilité du suivi médical des intérimaires : amélioration du portail intérimaire	R. Kampmeijer

3	Désinsertion professionnelle : analyse des inaptitudes – démarche régionale. Veille réglementaire dans ce domaine	D. Vasile
---	---	-----------

#### Agir sur les risques prioritaires

4	Prévention des TMS dans les services et commerces	L Teyssier
5	Participation à la démarche TMS PROS	A. Duc
6	Prévention des addictions. Utilisation des outils régionaux	O. Ameil
7	Prévenir le risque routier	C. Paoletti / K. Dousot
8	Accompagner les entreprises pour les RPS	D. Blaise
9	Accompagner les entreprises pour l'évaluation des risques chimiques	V. Stephany

#### Communiquer sur une culture de prévention

10	Communiquer sur l'acquisition d'une culture de prévention par la réalisation des fiches d'entreprise, l'aide à l'évaluation des risques et la proposition de Packs de prestations	A. Duc
11	Organiser un forum Santé Sécurité au Travail	C. Lancelot

Mme LANCELOT revient sur la 1<sup>er</sup> fiche d'action :

Elle explique qu'il a été fait une enquête sous forme de questionnaires aux employeurs et aux salariés du 01/06/2018 au 31/07/2018

**Employeurs** : 175 questionnaires remplis.

Mme LANCELOT indique les résultats :

- moyenne de satisfaction générale : 6.93/10.



- portail adhérent : 5.91/10
- visites médecins infirmiers : 6.15/10
- actions en milieu de travail : 6.33/10

Présentation des attentes des employeurs :

- 23% du suivi médical
- 17% relation de conseil
- 15% de disponibilité
- 11% plus de prévention
- 7% des tarifs plus bas

Mme LANCELOT explique le plan d'action afin de répondre au mieux à ces attentes :

- mise en place du Pack prestations
- améliorer la communication, le rôle de conseiller
- communiquer sur le portail adhérent
- réalisation des fiches d'entreprise et la réalisation des interventions techniques

**Salariés** : 1491 questionnaires remplis.

Mme LANCELOT indique que les salariés sont plutôt satisfaits du contenu de la visite médicale puisque la **moyenne générale est de 9.3/10.**

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

**Rapport LECOQC** :

M ROSSIGNOL explique que l'idée principale de ce rapport est de coordonner et d'avoir un cadre plus homogène sur les différentes structures de Service en santé au travail.

M ROSSIGNOL souligne qu'il existe 240 Service de Santé au Travail différents dans toute la France.

Mme LANCELOT présente la lettre de mission gouvernementale du rapport LECOQC ainsi que les opportunités et les menaces.

PRESANCE Bourgogne Franche Comté : Association régionale qui regroupe 9 services de santé au travail, et qui a pour mission de rétablir une cartographie régionale et de montrer que ces 9 services de santé sont en mesure de préserver la santé des salariés.

Mme LANCELOT explique les 4 missions stratégiques de PRESANCE, en insistant sur le fait que toutes ces missions communiquent toutes entre elles, autour de toute une équipe (infirmière, médecin, ergonomiste, psychologue, secrétaire etc.....)

Ses 4 missions sont :

- Action en entreprise
- Surveillance de l'état de santé
- conseil
- traçabilité et veille sanitaire

Mme LANCELOT présente les 10 engagements des SSTI (services de santé au travail interentreprises)

- |          |  |           |  |
|----------|--|-----------|--|
| <b>1</b> | <b>Aider toutes les entreprises à évaluer leurs risques professionnels</b>   | <b>6</b>  | <b>Proposer des solutions adaptées aux secteurs d'activités « spécifiques »</b>  |
| <b>2</b> | <b>Fournir analyses, sensibilisations collectives et conseils de prévention ciblés aux acteurs de l'entreprise</b>                           | <b>7</b>  | <b>Participer activement à la mise en place d'un système d'information interopérable en santé au travail</b>   |
| <b>3</b> | <b>Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé pour 15 millions de salariés</b>   | <b>8</b>  | <b>Promouvoir la santé au travail par le numérique, en rendant accessibles aux acteurs les données santé travail qui les concernent</b>                        |
| <b>4</b> | <b>Repérer, accompagner et suivre les salariés en risque de désinsertion professionnelle, et contribuer activement au maintien en emploi</b> | <b>9</b>  | <b>Assurer l'universalité et la qualité de l'accompagnement</b>  |
| <b>5</b> | <b>Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire</b>   | <b>10</b> | <b>Faciliter le pilotage des politiques de santé au travail, via un réseau des SSTI organisé et cohérent, avec des représentations régionales et nationale</b> |

Déploiement des actions pour MTN prévention :

Mme LANCELOT insiste sur le service de proximité que propose MTN Prévention.  
6 centres fixes sont mis à dispositions des salariés au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 :

- 1 centre à Clamecy
- 1 centre à Cosne sur Loire
- 1 centre à Château-Chinon
- 1 centre à Nevers
- 1 centre à Decize

15 centres annexes : centres sociaux, maisons médicales  
13 centres d'entreprises

Ce qui représente **4600 adhérents soit 39 200 salariés suivis.**

Les chiffres clés de MTN prévention en 2017 sont :

- 24 000 visites médicales

- 2 500 actions en milieu de travail
- 533 fiches d'entreprises
- 222 interventions techniques spécifiques
- 48 salariés

Les 3 axes nationaux proposés par PRESANSE sont :

- Maitrise de ses moyens par l'entreprise responsable
- service de proximité et réponse aux spécificités
- clarification gouvernance, pilotage et gestion opérationnelle du service de proximité

**Vote des résolutions :**

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2018.

Contre : 0

Abstention : 0

**voté à l'unanimité**

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le budget prévisionnel 2019 tel qu'il lui a été présenté.

Contre : 0

Abstention : 0

**voté à l'unanimité**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations pour l'année 2019 tel qu'il a été présenté, sur proposition du CA

Contre : 0

Abstention : 0

**voté à l'unanimité**

**L'assemblée générale ordinaire est terminée à 10h40**

**Le Président,  
Jean-Pierre ROSSIGNOL**

**La secrétaire,  
Christine DOUBRE-DANTHENY**